

# Brochure d'information



Version du 25 septembre 2025

---

# CONTENU

Mot d'introduction .....	1
Direction.....	4
Horaires 2025-2026 .....	5
Organisation de la rentrée des classes.....	6
Relations entre l'école et la famille .....	10
Devoirs à domicile .....	16
Ressources particulières.....	19
Santé scolaire .....	23
Orientation scolaire et professionnelle (OSP) .....	27
Activités particulières .....	29
Transports scolaires.....	34
Lois et règlements concernant les mineurs.....	36
Collaborations externes .....	37
Numéros de téléphone utiles .....	40
Vacances scolaires et jours fériés .....	41
Dates à retenir .....	42

## MOT D'INTRODUCTION

Cette nouvelle brochure, agrémentée de quelques-unes des multiples et superbes créations présentées à l'occasion de la fête de l'école du 23 mai dernier, recueille quantité d'informations utiles au suivi de la scolarité de vos enfants.

Transmise par les enseignantes aux parents des élèves de 1P et publiée sur notre site internet, vous avez en tout temps la possibilité, sur simple demande à notre secrétariat, d'en obtenir un exemplaire papier.

À l'aube de cette nouvelle année scolaire, notre établissement primaire et secondaire poursuit avec engagement sa mission d'instruction au profit des élèves et de leur épanouissement. En parallèle aux actions qui garantissent le bon fonctionnement quotidien de notre école, le Conseil de direction a défini deux axes prioritaires pour 2025-2026.

Le premier vise à faire évoluer notre établissement dans un environnement stimulant la créativité et l'innovation. Cela implique dès lors de valoriser collectivement les riches possibilités offertes par nos

espaces d'apprentissage, de diversifier les approches pédagogiques afin de répondre aux besoins de tous les élèves, et d'ancrer dans le concret les principes de durabilité.

Le second axe concerne l'usage optimal des outils professionnels de communication. Il s'agit d'identifier et de clarifier les canaux à privilégier, d'établir des règles d'utilisation claires et partagées, et d'harmoniser les pratiques pour renforcer la cohérence interne et soutenir efficacement la progression des élèves.

C'est avec enthousiasme et détermination que nous engageons cette nouvelle étape, convaincus que ces orientations renforceront la qualité de notre cadre scolaire et le bien-être de chacun.

Nous formons nos meilleurs vœux de réussite à vos enfants tout au long de l'année scolaire 2025-2026.



### Collège primaire d'Oron-la-Ville

- Bâtiments 1 - 2 - 3
- 22 classes primaires 1-8P



### Collège secondaire d'Oron-la-Ville

- Bâtiment 4
- 12 classes secondaires 9-11S



### Pavillon scolaire d'Oron-la-Ville

- 6 classes primaires 3-6P



### Collège de Palézieux-Village

- 8 classes primaires 1-6P

La liste des bâtiments et des classes est publiée sur notre [site internet](#).



## DIRECTION

### CONSEIL DE DIRECTION

Jean-François Détraz	Directeur
Odile Pittet	Doyenne de la pédagogie spécialisée
Pascale Carera	Doyenne du cycle 1 (1 à 4P) et coordinatrice de l'aide à l'intégration
Jonathan Miguel	Doyen du cycle 2 (5 à 8P)
Carine Despois	Doyenne du cycle 3 (9 à 11S)
Fabian Perrin	Doyen administratif

### RÉPONDANTES DE LA PÉDAGOGIE SPÉCIALISÉE

Julia Sahli	1-4P
Laurence Onrubia	5-8P
Odile Pittet	9-11S

### SECRÉTARIAT

Sylvia Ramseier	Secrétaire de direction
Sylviane Grivel	Secrétaire
Laetitia Huguenet	Secrétaire
Aïcha Gertsch	Apprentie employée de commerce de 1 <sup>e</sup> année

### HORAIRE DE LA RECEPTION

Matin	7h30-10h et 11h15-12h15
Après-midi	13h15-16h15
Mercredi après-midi	fermé

## HORAIRES 2025-2026

Pour optimiser la tournée des bus scolaires et réduire d'autant les temps d'attente des élèves de la 1<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année, nous avons instauré un décalage de trente minutes entre les horaires des classes 1-6P de Palézieux-Village et celles d'Oron-la-Ville.

### CLASSES 1P À 6P

Les élèves de 1 à 6P doivent se trouver devant le bâtiment au plus tard cinq minutes avant l'heure de début des cours. Chaque classe se voit attribuer une zone qui lui est propre. Les enseignantes et les enseignants prennent en charge leur classe dans cette zone matins et après-midis.

Collèges	Matin	Après-midi
Oron bâtiments 1-2 et pavillon scolaire	8h45 – 12h05	14h10 – 15h40
Palézieux-Village	8h15 – 11h35	13h40 – 15h10

### CLASSES 7P ET 8P

Dès la 7P, les classes sont soumises à l'horaire continu. Les élèves rentrent dans le collège à la première sonnerie, de manière à se tenir prêts à travailler à la seconde sonnerie, cinq minutes plus tard.

Collège	Matin	Après-midi
Collège d'Oron bâtiment 3	8h – 11h35	12h35 – 15h

### CLASSES 9S À 11S

Collège	Matin	Après-midi
Collège d'Oron bâtiment 4	8h – 12h25	13h25 – 15h

## ORGANISATION DE LA RENTRÉE DES CLASSES

### CLASSES 1-2P

#### RENTRÉE DES CLASSES

Le premier jour d'école se caractérise par une rentrée des classes échelonnée :

- lundi 18 aout le matin, accueil des élèves de 2P uniquement ;
- lundi 18 aout l'après-midi, accueil des élèves de 1P uniquement,
- cas particuliers, selon les indications des enseignantes ;
- dès le mardi 19 aout, l'horaire est défini dans le tableau ci-après.

#### PRÉSENCE À L'ÉCOLE DES ÉLÈVES

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	Tous	Tous	2 <sup>e</sup>	Tous	Tous
Après-midi	2 <sup>e</sup>	1 <sup>e</sup>	Congé	2 <sup>e</sup>	2 <sup>e</sup>

Temps d'enseignement :

- 18 périodes de 45 min pour les élèves de 1P
- 26 périodes de 45 min pour les élèves de 2P

#### RÈGLES DE VIE EN CLASSE DE 1P ET 2P

Lors des premières semaines d'école, les règles de vie de la classe seront collées dans le cahier de communication. Elles visent à faciliter l'entrée des plus jeunes de nos élèves dans la scolarité obligatoire.

#### MATÉRIEL

Afin d'éviter des dépenses inutiles, nous vous prions d'attendre les indications des enseignantes avant d'acheter du matériel.

#### RYTHMIQUE

Les cours de rythmique s'adressent aux élèves des classes 1-2P, à raison d'une période hebdomadaire.

## CLASSES 3P À 6P

### RENTRÉE DES CLASSES

Lundi matin 18 aout, les élèves sont attendus devant le bâtiment cinq minutes avant l'heure de début des cours, conformément à la lettre de convocation.

Les classes de 3 à 6P ont 28 périodes hebdomadaires d'enseignement.

### ENSEIGNEMENT

Dans chaque classe, plusieurs enseignantes et enseignants collaborent étroitement sur le plan de l'enseignement et du suivi de chaque élève.

Les heures d'appui intégré sont dispensées par des enseignantes et des enseignants spécialisés ou généralistes, en fonction des besoins spécifiques des élèves. Ces collaboratrices et collaborateurs constituent l'équipe de soutien pédagogique d'Oron (ESPO).

## CLASSES 7P ET 8P

### RENTRÉE DES CLASSES

Lundi matin 18 aout, les élèves sont attendus dans la cour d'école du bâtiment 2, cinq minutes avant l'heure de début des cours, conformément à la lettre de convocation.

Les classes de 7 et 8P ont 32 périodes hebdomadaires d'enseignement.

### REPAS DE MIDI

En raison de la durée réduite de la pause, les élèves tributaires des transports prennent leur repas de midi au restaurant scolaire (RestO). Le service traiteur mandaté par les communes propose aux élèves des plats équilibrés au prix de CHF 7.-.

Des fours à micro-ondes sont également mis à disposition des élèves pour réchauffer les plats préparés à la maison et apportés à l'école.

Les autorités communales organisent une surveillance de la pause de midi des élèves de 7-8P. La directive spécifique est publiée sur notre [site internet](#).

## CLASSES 9S À 11S

### RENTRÉE DES CLASSES

Lundi matin 18 aout, les élèves sont attendus devant le bâtiment 4, cinq minutes avant l'heure de début des cours, conformément à la lettre de convocation.

Les classes de 9 à 11S ont 33 périodes hebdomadaires d'enseignement.

### REPAS DE MIDI

En raison de la durée réduite de la pause, les élèves tributaires des transports prennent leur repas de midi au restaurant scolaire (RestO). Les autorités communales y organisent une surveillance. Nous prions les utilisatrices et les utilisateurs du RestO de se conformer à la directive spécifique publiée sur notre [site internet](#).

### OFFRE DE SOUTIEN PÉDAGOGIQUE

Les élèves qui rencontrent des difficultés en français, en allemand, en mathématiques ou en anglais ont la possibilité d'obtenir une aide ponctuelle pour renforcer des notions fragiles ou préparer une évaluation annoncée. Les séances se déroulent hors temps scolaire.

Les élèves s'annoncent auprès de l'enseignante ou de l'enseignant en charge du soutien. Elles et ils peuvent également être inscrits d'entente avec leurs parents par la maitresse ou le maître de branche.

### APPUI AUX DEVOIRS

Cet appui est destiné aux élèves du secondaire qui rencontrent des difficultés durables dans la réalisation de leurs devoirs à domicile. Cette prestation se veut distincte du soutien ciblé en allemand, en anglais, en français et en mathématiques. L'appui aux devoirs a lieu les lundis, mardis et jeudis après les horaires d'école dans la classe ressources.



## RELATIONS ENTRE L'ÉCOLE ET LA FAMILLE

Les parents sont régulièrement informés sur la marche de l'école et sur la progression scolaire de leur enfant. Ils sont invités au moins une fois par an, par volée ou par classe, à rencontrer les enseignantes et enseignants de leur enfant lors d'une séance d'information collective.

Dans le respect de leurs rôles respectifs, parents, enseignantes et enseignants coopèrent à l'éducation et à l'instruction de l'enfant.

### ENTRETIENS INDIVIDUALISÉS

La maîtresse ou le maître de classe invite les parents à un ou deux entretiens individualisés par année scolaire.

Selon la complexité de la situation, un réseau de partenaires est créé afin de définir les pistes concrètes de résolution du problème. Dans ce cadre, l'école planifie en principe une séance par semestre.

### AUTRES OCCASIONS

Spectacles de classes, expositions ou portes ouvertes constituent autant de possibilités pour les enseignantes et les enseignants de présenter aux parents quelques-unes des multiples facettes de l'école.

### PARTICIPATION DES PARENTS À LA VIE DE L'ÉCOLE

Dans les moments de tension, voire de crise (violence, vols, échecs, conflits), nous constatons que les relations école-famille sont souvent fragilisées.

Leur consolidation passe par une bonne collaboration. En cas de difficultés observées par les parents, il leur est recommandé de prendre rapidement contact avec les enseignantes et les enseignants concernés, afin d'en chercher ensemble les causes et les solutions.

Le cahier de communication en 1-2P et l'agenda de l'élève dès la 3P jouent un rôle majeur dans la transmission d'informations factuelles entre l'école et la famille. C'est la raison pour laquelle les parents attestent chaque fin de semaine par leur signature avoir pris connaissance des informations qui s'y trouvent.

Nous publions sur notre site internet les communiqués de la direction. Pour une question de respect de l'environnement, nous ne les doublons pas par une circulaire en papier. Les parents sont avisés de chaque nouvelle publication par une notification inscrite en 1-2P dans le cahier de communication et dès la 3P dans l'agenda des élèves.

## RÈGLEMENT INTERNE

---

Ce document est publié sur notre site internet. Nous vous invitons à en prendre connaissance. Nous vous en fournissons volontiers un exemplaire papier si vous en émettez le souhait.

Une annexe à notre règlement interne précise les limites du périmètre scolaire des bâtiments d'Oron-la-Ville et de Palézieux-Village.

Sept principes essentiels au maintien d'un bon climat d'établissement sont appliqués dans toutes nos classes.

- Considérer la classe comme un lieu de travail.
- Se sentir en sécurité pour travailler.
- Avoir le droit d'apprendre.
- Être valorisé·e et reconnu·e dans ses capacités.
- Respecter les règles de soi-même.
- Prendre soin de soi et de l'environnement scolaire.
- Respecter autrui et accepter les différences.

## CONGÉS ET ABSENCES DES ÉLÈVES

---

Conformément au cadre légal en vigueur, tout congé individuel doit faire l'objet d'une demande écrite et motivée au directeur, au moins deux semaines à l'avance. En cas de maladie ou d'accident, un certificat médical doit être transmis dès le 8<sup>e</sup> jour d'absence, sachant que chaque jour est compté, week-end compris.

## CONGÉ JOKER

---

Les précisions réglementaires sur le congé joker sont publiées sur notre site internet.

Les congés joker ne sont pas possibles :

- le premier jour de l'année scolaire ;
- lors des sorties pédagogiques, courses d'écoles, camps ;
- lors des événements collectifs qui constituent l'aboutissement d'un projet pédagogique (chantée, spectacle, fête, exposition de travaux réalisés à l'école) ;
- lors des tournois de sport et des joutes sportives ;
- pendant les journées de fréquentation d'un MATAS (voir page 22) ;
- lors des animations de prévention (circulation, délinquance juvénile, réseaux sociaux, santé sexuelle) ;
- lors du contrôle dentaire et des vaccinations ;
- le mercredi après-midi et le samedi matin si l'élève est sanctionné-e d'arrêts scolaires ;
- lors de la cérémonie des promotions des élèves de 11<sup>e</sup> année ;
- lors de la demi-journée de la dernière semaine d'école consacrée aux rangements et nettoyages de fin d'année scolaire.

## RESPONSABILITÉS SUR LE CHEMIN DE L'ÉCOLE

---

Entre le domicile et l'école ou l'arrêt de bus, les élèves sont placés sous la responsabilité de leurs parents.

Aux arrêts de bus, les communes s'assurent que les emplacements prévus et aménagés soient sécurisés. Dans les bus, l'entreprise de transport est responsable de la sécurité. Les parents restent responsables des agissements de leurs enfants, notamment lorsqu'ils occasionnent des dégâts.

En fonction du temps d'attente, les autorités communales sont habilitées à mettre sur pied un dispositif de surveillance des élèves devant les bâtiments scolaires et un dispositif d'accompagnement depuis la gare routière des élèves de 1-2P scolarisés au collège d'Oron. Dès lors, tous les usagers, enfants comme adultes, ont le devoir de respecter les consignes du personnel en charge de cette surveillance.

Le devoir de surveillance sur le périmètre scolaire s'étend de l'accueil, cinq minutes avant le début des cours, à la fin de l'activité du matin ou de l'après-midi.

A la fin des cours, les élèves rentrent à leur domicile sans s'attarder devant les bâtiments scolaires, ni sur l'espace public.

## **PATROUILLEUSES ET PATROUILLEURS**

---

Aux emplacements déterminés par les autorités communales, les patrouilleuses et les patrouilleurs veillent à la sécurité des élèves aux heures d'entrée et de sortie des classes, ainsi qu'aux moments-clés liés aux transports. Elles et ils protègent les écolières et les écoliers des dangers de la circulation en leur facilitant la traversée de la chaussée et en empêchant les voitures de stationner sur les emplacements réservés aux bus scolaires.

Les patrouilleuses et les patrouilleurs sont engagés par les communes. Elles et ils ne sont pas chargés de surveiller les places de jeux.

## **PUBLICATIONS OFFICIELLES**

---

Vous trouverez une grande quantité de renseignements dans les documents officiels publiés sur notre site internet ou sur le site du département.

## **TRANSMISSION DE DOCUMENTS**

---

Les élèves ne peuvent pas être utilisés pour la transmission à leurs parents d'informations qui n'ont pas de lien établi avec les buts de l'école et/ou les activités scolaires.

Sont considérés comme partenaires directs de l'école les organismes suivants :

- les Autorités politiques locales ;
- le Conseil d'établissement ;
- l'Ecole de musique de l'Harmonie d'Oron ;
- l'Association des parents d'élèves (APE) ;
- l'Association Passeport-Vacances d'Oron-Jorat.

La direction de l'établissement peut autoriser la transmission de documents émanant de ces organismes. En revanche, la transmission de documents provenant d'autres organismes, qu'ils soient à but lucratif ou non, n'est pas autorisée.

## COMPOSITION DES CLASSES

---

Le processus d'enclassement des élèves démarre début mai et se termine par l'envoi du courrier aux parents à la fin de l'année scolaire. Les critères que nous avons définis pour réaliser ces opérations sont les mêmes pour toutes et tous nos élèves. Ils sont présentés ci-après par ordre d'importance.

1. Equilibrer les classes sur le plan de leur effectif, dans le respect du cadre légal et réglementaire en vigueur dans le canton (Loi sur l'enseignement obligatoire et son règlement d'application).
2. Tenir compte de la faisabilité du déplacement entre le domicile et l'école, en étroite collaboration avec les communes et l'entreprise de transport qu'elles ont mandatée.
3. Respecter le principe de mixité des classes.
4. Equilibrer les classes sur le plan de leur proportion filles – garçons.
5. Equilibrer les classes sur le plan des compétences scolaires des élèves.
6. Prendre en considération les propositions des enseignantes actuelles des élèves. A cet effet, la doyenne ou le doyen qui pilote ce processus organise une séance de travail dédiée à cet objet.
7. Prendre en considération à la condition qu'elles n'entrent pas en collision avec les critères qui précèdent, les demandes que les parents transmettent à la direction par courrier postal :
  - avant le 1<sup>er</sup> avril pour les 1P ;
  - avant le 1<sup>er</sup> mai dès la 2P.

## OBJETS TROUVÉS

---

Dans chaque bâtiment, les objets trouvés sont déposés à un emplacement précisé par le service communal de conciergerie.

Les objets de valeur sont à réclamer au secrétariat. Par précaution, il vaut mieux éviter d'en apporter à l'école. Les enseignantes, enseignants et les membres de la direction de l'établissement se dégagent de toute responsabilité en cas de perte ou de vol.

## MANUEL, AGENDA OU DOCUMENTS OFFICIELS PERDUS

---

Tout remplacement est facturé CHF 10.- pour l'agenda et au prix coutant pour les manuels scolaires. Un montant de CHF 25.- est exigible pour toute demande de duplicita d'un document officiel.

## CONFISCATION D'OBJETS PERSONNELS

---

L'article 6 de notre règlement interne précise les circonstances qui peuvent déboucher sur la confiscation aux élèves de tout objet personnel dangereux ou portant atteinte à la dignité d'autrui.

Les enseignantes et les enseignants peuvent également confisquer tout objet de nature à perturber l'enseignement ou dont les élèves feraient un usage contraire aux directives du Département en la matière ou au règlement interne de l'établissement.

Nous rappelons à chaque rentrée aux élèves que la libre utilisation des dispositifs numériques connectés personnels leur est interdite durant le temps scolaire.

En cas de confiscation, l'appareil est éteint et apporté au secrétariat. Deux alternatives se présentent :

- les parents l'y récupèrent, au plus tôt au terme de la journée de classe, durant les heures d'ouverture au public ;
- l'élève l'y récupère au plus tôt une semaine après sa confiscation.



## DEVOIRS À DOMICILE

### PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les principes généraux figurent dans le règlement d'application de la loi sur l'enseignement obligatoire. Ils sont rappelés dans les premières pages de l'agenda de l'élève. En début d'année ou de cycle, les enseignantes et les enseignants informeront les parents sur la manière dont sont gérés les devoirs.

### SENS ET BUT

Les devoirs (ou travail scolaire à domicile) sont un moyen pour les élèves et pour leurs parents :

- de prendre conscience, en complément du travail fait à l'école, et dans un autre contexte que la classe, de leurs acquis, capacités et difficultés ;
- d'évoquer leurs difficultés et de valoriser leurs acquis en famille ou avec d'autres personnes ;
- de se responsabiliser en prenant en charge une partie de leur propre formation ;
- de développer leur autonomie et leur sens de l'effort ;
- de recourir à des stratégies d'apprentissage appropriées.

Le travail scolaire à domicile est un moyen pour les parents :

- d'être à l'écoute de leur enfant et de s'intéresser explicitement au travail scolaire ;
- de motiver leur enfant, valoriser ses productions, stimuler son intérêt et sa réflexion au quotidien ;
- d'aider leur enfant à découvrir les conditions qui facilitent ses apprentissages, à organiser et planifier ses devoirs (lieu, moments, durée, fréquence, outils requis) ;
- de prendre contact avec l'école si des éléments mis en évidence par les devoirs le nécessitent.

Le travail scolaire à domicile est un moyen pour les enseignantes et les enseignants :

- de mettre leurs élèves dans des situations leur permettant d'appliquer différentes stratégies d'apprentissage travaillées en classe ;

- de mieux identifier les acquis et les intérêts de leurs élèves ;
- de mieux identifier les difficultés individuelles ou collectives pour y remédier.

## PRIORITÉS DE L'ÉTABLISSEMENT

---

- Ancrer le travail scolaire à domicile dans une logique de cohérence et de progressivité tout au long de la scolarité obligatoire.
- Présenter et promouvoir des stratégies d'apprentissage, tout au long de l'année, et amener les élèves à les exploiter.
- Préciser le sens des tâches demandées (connaissances ou compétences nouvelles, entraînement à la mémorisation, consolidation, renforcement).

## DEVOIRS GUIDÉS

Les élèves de 3P à 8P ont la possibilité de bénéficier de cette prestation communale. Les devoirs guidés ont lieu chaque lundi, mardi et jeudi à Oron-la-Ville et à Palézieux-Village, selon le nombre d'inscriptions.

Ce service est payant. La facturation forfaitaire est adressée aux parents par semestre.

Le formulaire d'inscription sur lequel figurent les informations détaillées est distribué en début d'année scolaire, via l'agenda des élèves, par la maitresse ou le maître de classe. Ce document est également disponible au secrétariat.

Les élèves volontaires du secondaire ont la possibilité de fonctionner comme assistantes et assistants auprès des enfants qui suivent les devoirs guidés, sous l'autorité de l'adulte responsable de chaque groupe. Une rétribution leur est attribuée et, à la fin de leur mandat, ces élèves reçoivent un document officiel qui atteste le travail fourni.



## RESSOURCES PARTICULIÈRES

Il nous tient à cœur de créer les conditions favorables qui permettent à chaque élève d'exploiter son potentiel propre pour progresser dans ses apprentissages scolaires.

### SOUTIEN PÉDAGOGIQUE ET APPUIS

L'équipe de soutien pédagogique d'Oron (ESPO) mandatée par la direction, propose et gère la mise en place ainsi que le suivi des mesures de pédagogie différenciée. Elle réunit les enseignantes et enseignants spécialisés ainsi que les enseignantes et enseignants d'appui.

Une brochure publiée sur le site internet de l'établissement, présente l'organisation du soutien pédagogique, les lignes directrices, les procédures, le rôle de l'enseignante ou de l'enseignant d'appui et l'éventail des différentes mesures de soutien proposées.

### VIVRE ENSEMBLE À LA FERME DES BOIS D'ECOTEAUX

Les élèves de 1-2P de notre établissement qui ont besoin de renforcer le vivre ensemble ou de gagner confiance en eux ont la possibilité de bénéficier d'un module d'activités à la ferme. Les conditions d'admission sont décrites dans le document descriptif du projet publié sur notre site internet.

Les enseignantes des classes 1-2P se tiennent à disposition des parents pour toute question ou complément utile.

### CLASSE PUZZLE

Ce dispositif scolaire à visée inclusive offre à neuf élèves du premier cycle un espace d'apprentissage qui correspond à leurs besoins spécifiques. Nommée Puzzle et située dans le bâtiment 1 du collège d'Oron, cette classe accueille les élèves pour lesquels le contexte d'une classe ordinaire s'avère défavorable et limite les capacités d'apprentissage.

La classe Puzzle permet des approches pédagogiques différencierées et individualisées. Chaque élève y est amené à développer au mieux son potentiel

et à travailler les objectifs du PER, en fonction de ses capacités, en tenant compte des facilitateurs et des obstacles propres à sa situation scolaire.

## CLASSE RESSOURCES

La classe Ressources est destinée aux élèves du secondaire en difficulté scolaire marquée dans au moins deux branches du groupe restreint, et dans une ou plusieurs branches dans le groupe principal (en niveau 1 de français, de mathématiques et/ou d'allemand.) Elle leur offre également la possibilité de consolider leurs connaissances et de renforcer leurs compétences scolaires. En parallèle, tout un travail est mené sur le renforcement de l'estime de soi, ainsi que sur l'acquisition de méthodes et de stratégies d'apprentissage.

## MÉDIATION SCOLAIRE

L'équipe de médiation scolaire se tient à disposition des élèves, des professionnelles, des professionnels et des parents pour aider à la résolution de conflits.

La médiation se veut confidentielle. Une présentation est faite aux élèves en septembre. A cette occasion, il leur est expliqué comment faire appel à cette prestation.



## CONSEIL DES ÉLÈVES

Encadrés par une enseignante et un enseignant de notre établissement, les déléguées et les délégués élus dans chaque classe de 8P à 11S se réunissent à intervalles réguliers hors temps scolaire.

Nous publions sur notre [site internet](#) le calendrier et le compte-rendu des séances. Le comité du conseil des élèves dispose également d'un espace d'affichage dans la zone administrative du collège principal.

## MATAS 1 ACCORDAGE

Ce module d'activités temporaires alternatives à la scolarité est destiné aux élèves de 6 à 12 ans confrontés à des difficultés scolaires, comportementales et/ou sociales qui fréquentent une école publique de la région Lavaux-Oron.

Ce dispositif régional, situé aux Écherins sur les hauts de Lutry, est placé sous la responsabilité commune des directions d'Oron-Palézieux et de Serix. Deux éducatrices et une enseignante y accueillent les élèves mis au bénéfice de cette mesure. Le travail se fait en collaboration avec les différents partenaires, enseignantes, enseignants et parents.

Les élèves y sont accueillis en principe deux jours par semaine durant trois mois. La mesure est renouvelable une fois.

## MATAS 2 PASSAGES

Le dispositif régional PassAges, sous la responsabilité commune des directions d'Oron-Palézieux et de Serix, est situé au centre d'Oron-la-Ville. Il est destiné aux élèves du degré secondaire I de la région Lavaux-Oron qui rencontrent des difficultés scolaires et éducatives. Elles et ils y trouveront des activités en lien avec leur avenir professionnel, encadrés par une éducatrice et un enseignant.

Les élèves y sont admis en principe un jour et demi à deux jours par semaine durant trois mois. La mesure est renouvelable une fois.

## PRESTATIONS D'ÉDUCATION EN MILIEU SCOLAIRE

L'action de l'éducatrice ou de l'éducateur en milieu scolaire fait partie des mesures mises en place pour promouvoir le développement d'un

environnement scolaire favorable aux apprentissages, à la réussite et au bien-être des élèves. L'éducatrices ou l'éducateur s'inscrit dans le fonctionnement de notre établissement scolaire.

L'éducatrice ou l'éducateur en milieu scolaire intervient auprès d'un·e élève ou de groupes d'élèves pour traiter des difficultés en lien avec leur scolarité. Elles répondent à des problématiques d'ordre scolaire, familial ou socio-éducatif.

L'éducatrice ou l'éducateur collabore avec les adultes présents auprès de l'élève, afin de favoriser la mise en place de réponses adaptées à ses besoins. Elle ou il favorise la coordination avec les autres mesures socio-éducatives existantes et, en cas de besoin, l'orientation vers des spécialistes.



## SANTÉ SCOLAIRE

### INFIRMIÈRE ET MÉDECIN

Le service de santé est un lieu d'accueil pour les enfants, les adolescents et leur famille. L'infirmière scolaire propose un accompagnement professionnel pour toute question en lien avec le bien-être.

Spécialisées et spécialisés en santé communautaire, les infirmières et infirmiers offrent des prestations durables de promotion de la santé et de prévention dans le respect de la confidentialité et des choix des enfants et des adolescents dans une visée inclusive.

Offre de prestations :

- soins personnalisés, écoute et soutien ;
- évaluation, orientation et collaboration avec les partenaires et les réseaux de soins ;
- accompagnement dans des situations individuelles, diverses et imprévisibles (complexités psycho-sociales et familiales, urgences, incidents critiques) et dans des expériences de santé spécifiques (maladies chroniques, en situation de handicap) ;
- participation à la mise en place de projets de promotion de la santé avec les professionnels de l'école (équipe PSPS) ;
- mise en œuvre de la vaccination par délégation du médecin cantonal ;
- information sur les prestations infirmières à l'ensemble de la communauté scolaire.

Dans le canton de Vaud, la santé à l'école est gérée par l'Unité PSPS (promotion de la santé et prévention en milieu scolaire) du département.

### DENTISTE

Selon le règlement sur la santé scolaire de novembre 2003, le service dentaire scolaire obligatoire est financé par les communes et comprend un dépistage annuel et des activités de prophylaxie. Une fois par année, en mars, le médecin-dentiste, procède à un examen de bouche de toutes et de tous les élèves. Une carte dentaire suit chaque enfant durant sa scolarité obligatoire.

Les parents qui le souhaitent peuvent dispenser leur enfant du contrôle sur présentation d'une attestation signée par leur médecin-dentiste traitant, disponible sur le site internet de l'école.

Une hygiéniste dentaire passe également en classe à différents moments de la scolarité des élèves, afin de les informer sur la prophylaxie des maladies bucco-dentaires.

## S-TEAM

Par S-Team nous entendons l'équipe composée de notre déléguée PSPS, de nos médiatrices et médiateur, de notre infirmière et de notre médecin scolaire. Ces professionnelles et professionnels œuvrent au bien-être des élèves, afin de favoriser leurs apprentissages scolaires et sociaux.

Nous portons une attention toute particulière sur le bien vivre ensemble, condition essentielle au bon déroulement des activités scolaires. Nous poursuivons également notre collaboration avec la Police cantonale et la Fondation PROFA qui animent des ateliers de prévention dans leurs domaines de compétence respectifs.

Tout au long de l'année scolaire, nous mettons régulièrement sur pied des actions de promotion de la santé et de prévention dans tous les domaines touchant au développement de vos enfants. Dans ce cadre, nous montons aussi différents projets, avec le soutien des autorités cantonales et communales.

## MPP – MÉTHODE DE LA PRÉOCCUPATION PARTAGÉE

Comme dans la majorité des établissements scolaires du canton, nous appliquons la méthode de la préoccupation partagée (MPP) pour réagir rapidement face aux situations de brimade, d'intimidation ou de harcèlement en milieu scolaire. Sous l'impulsion de l'Unité PSPS (promotion de la santé et prévention en milieu scolaire) du département, nous avons formé des enseignantes, des enseignants et des assistantes à l'intégration à la méthode de la préoccupation partagée (MPP).

Ainsi, sur mandat de la direction, des entretiens sont menés individuellement auprès des élèves qui jouent un rôle dans une situation d'intimidation ou de harcèlement, dans une approche qui ne blâme personne, jusqu'à ce qu'elles ou

qu'ils aient trouvé une solution et que la victime de ces agissements se sente mieux. Les études menées montrent clairement que pour faire cesser les brimades, le rabaissement et l'intimidation au plus vite, il s'avère indispensable de déconstruire le phénomène de groupe observé.

## PREMIERS SECOURS

### A L'ÉCOLE

Dans la mesure de ses possibilités, le service de santé s'occupe des élèves qui nécessitent une prise en charge rapide. En pareille circonstance, les parents sont contactés dans les meilleurs délais.

En l'absence de l'infirmière, les élèves sont dirigés vers le secrétariat, où les premiers soins sont prodigues (glace, pansement), selon le degré de gravité de la situation. Ni les membres de l'équipe de direction (directeur, doyens, secrétaires), ni les enseignantes et les enseignants ne sont autorisés à administrer des médicaments, ni à effectuer des actes médicaux. Les documents de transmission pour les besoins de santé particuliers (BSP) validés par les parents pour les enfants qui sont durablement atteints dans leur santé peuvent faire l'objet d'une exception à cette règle.

Nous vous saurions gré de contacter le service de santé scolaire si votre enfant souffre d'une affection chronique ou d'une maladie qui nécessite une prise en charge particulière. Il est en outre important que les enfants aient sur eux les médicaments prescrits par leur médecin, avec copie de la prescription.

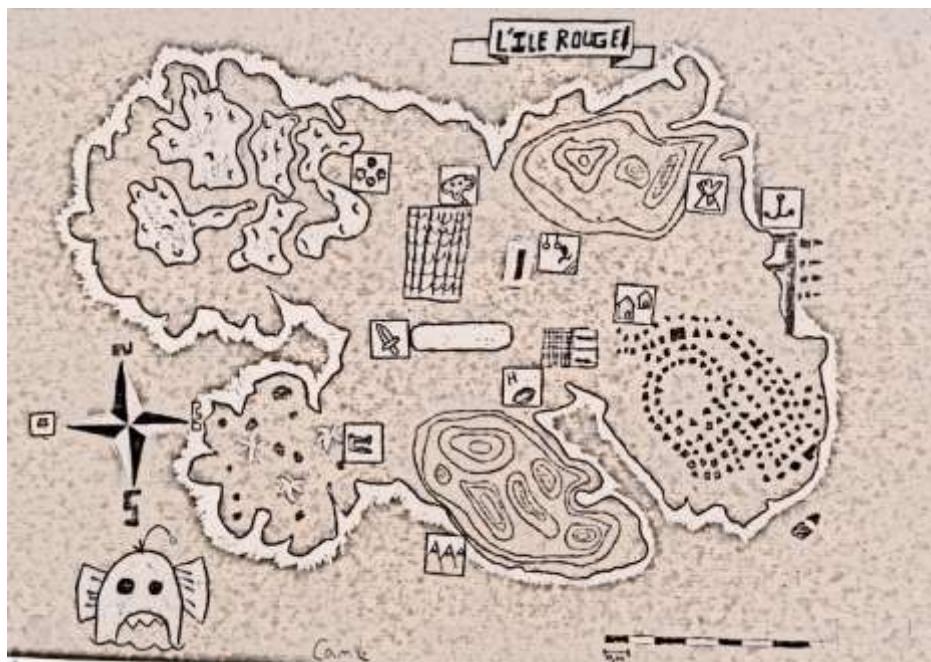
Les élèves ne doivent en aucun cas se donner des médicaments entre eux. L'école décline toute responsabilité si elles ou s'ils le font. Nous comptons sur vous pour rendre vos enfants attentifs et attentifs aux dangers qui pourraient découler d'une telle pratique.

Nous attendons également des parents qu'ils n'envoient pas leur enfant malade à l'école.

L'infirmière scolaire reste à votre disposition pour toute information complémentaire. N'hésitez pas à la contacter.

## DANS LES ACTIVITÉS HORS BÂTIMENT SCOLAIRE

Les camps et les sorties constituent un cas particulier. La pharmacie de camp contient du Paracétamol 250 mg et 500 mg (antidouleur, antipyrrétique). Sauf avis contraire des parents, les enseignantes et les enseignants peuvent être amenés à administrer du Paracétamol pour traiter des cas de moindre gravité. Les cas plus sévères font l'objet d'une prise en charge médicale sur place et les parents en sont informés dans les meilleurs délais.



## ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE (OSP)

Notre psychologue conseillère en OSP est à disposition des élèves et de leurs parents, sur rendez-vous au collège d'Oron-la-Ville. Le jeudi est son jour principal de présence dans notre établissement.

En principe, la psychologue conseillère en OSP participe à la séance d'information des parents d'élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> année.

Ce service facultatif, gratuit et confidentiel s'adresse avant tout aux élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années pour les accompagner dans le choix d'une formation scolaire ou professionnelle. Tant les séances d'information collectives en classe que le suivi individualisé, à la demande du jeune ou de ses parents, vont permettre aux élèves d'élaborer un projet de formation.

## STAGES PROFESSIONNELS

Les élèves de 10 et 11S réalisent un stage d'une semaine dans une entreprise :

- en 11<sup>e</sup> année, la semaine qui précède les vacances d'automne ;
- en 10<sup>e</sup> année, la semaine qui précède la semaine du relâche de février.

En 10<sup>e</sup> année, nous n'accordons en principe pas de stage supplémentaire sur temps scolaire. Les élèves ont la possibilité de mettre à profit leurs vacances pour découvrir le monde du travail.

Les formulaires de demande et de rapport de stage sont à disposition au secrétariat et sur notre site internet. Ils sont à conserver précieusement.

## PROJET PROFESSIONNEL, CALENDRIER ET DÉMARCHES

De nombreuses entreprises et associations professionnelles exigent des tests d'admission en vue d'entrer en apprentissage. Renseignements sur le site : [vd.ch/orientation](http://vd.ch/orientation) sous "Connaître les délais d'inscription et se préparer aux examens d'admission".

De plus, lorsque les élèves ont un projet d'apprentissage, confirmé avec un ou des stages dans le ou les métiers visés, elles et ils doivent effectuer des postulations pour décrocher une place d'apprentissage. Dès la rentrée scolaire,

de nombreuses entreprises publient les places vacantes sur le site [orientation.ch](http://orientation.ch).

À fin janvier démarre le processus d'inscription aux classes de raccordement : passerelle pour le certificat secondaire VG (Rac I) ou VP (Rac II) ; formulaires fournis par l'établissement scolaire et distribués en classe. Les documents d'information sont publiés sur notre site internet.

Ces démarches (postulations, inscriptions, etc.) relèvent principalement de la sphère de responsabilité des parents.



## ACTIVITÉS PARTICULIÈRES

### ACTIVITÉS SPORTIVES

Des journées sportives sont organisées durant l'année (joutes, tournois, rallye, natation, triathlon, par exemple), par classe ou par volée. Divers concours ou compétitions qui dépassent le simple cadre de l'établissement peuvent également être proposés aux élèves.

### NATATION

Les animations sportives de natation sont destinées aux classes de 2P à 6P. Elles se déroulent sur temps scolaire à la piscine couverte du collège de l'Ochette à Moudon. Les dates des cours vous seront communiquées par la maitresse ou le maître de classe de votre enfant.

### SPORT SCOLAIRE FACULTATIF

Le sport scolaire facultatif s'adresse aux élèves de 7P à 11S, en dehors du temps scolaire, en fonction de la disponibilité des salles de gymnastique d'Oron-la-Ville. Le sport scolaire facultatif est cofinancé par le canton et les communes.

L'élève s'inscrit pour un semestre. Partant de là, la fréquentation de ces cours suit les règles en vigueur à l'école.

### CAMPS, COURSES D'ÉCOLE ET SORTIES D'ÉTUDE

Les enseignantes et les enseignants organisent des camps, des courses d'école et des sorties d'étude à but pédagogique et/ou culturel.

Dans les activités hors bâtiment scolaire financées par l'Entente intercommunale de l'établissement, seuls les frais alimentaires sont à la charge des parents. Ils se situent dans une fourchette de CHF 10.- à 16.- en fonction de l'âge des enfants.

La participation des élèves aux activités collectives hors bâtiment scolaire demeure obligatoire. Ces activités sont organisées de manière à permettre à l'ensemble des élèves d'y participer. Si l'élève se trouve limité dans ses

possibilités et/ou que des mesures particulières doivent être mises en place à son égard, la situation est évaluée par le Conseil de direction, après avoir consulté les enseignantes et enseignants concernés, dans la perspective d'une participation la plus complète possible de l'élève. Toutefois, l'élève peut être dispensé par le Conseil de direction de prendre part à l'activité, en particulier pour des raisons de santé.

## PROGRAMME DES CAMPS

Degrés	Camps	Séjours linguistiques
1-4P	Possibilité d'organiser une sortie longue de deux jours	
5-6P	Possibilité d'organiser un camp de trois à quatre jours	
7-8P	Un camp de ski en 7 <sup>e</sup> année  Un camp sport et environnement en 8 <sup>e</sup> année	Un à trois séjours linguistiques facultatifs de deux jours à deux semaines, dans le cadre de notre partenariat avec les écoles de Cham (ZG), ou via la plate-forme cantonale <a href="http://www.elev.ch">www.elev.ch</a>
9-11S	Un camp de ski en 9 <sup>e</sup> année et un camp multisport en 10 <sup>e</sup> année  Possibilité d'organiser un voyage de fin d'études en 11 <sup>e</sup> année	

Si une suspension temporaire d'élève a été prononcée par l'enseignante ou l'enseignant, le Conseil de direction ou le Département, l'Autorité compétente détermine si cette sanction s'applique également sur le temps de l'activité.

Si une ou un élève venait à ne pas participer à l'activité, sans justificatif recevable à la clé, les frais engagés non-remboursables seraient facturés aux parents par l'Entente intercommunale.

Les enseignants ont l'interdiction de transporter des élèves dans leur véhicule privé. En cas d'accident, les parents sont contactés au plus vite. Sauf en cas d'urgence où les secours sont appelés via le n° 144 par un adulte sur place, les parents ont la possibilité de s'organiser pour amener leur enfant dans un centre médical ou alors de donner leur accord aux enseignants pour faire appel à un service ambulancier professionnel.

## ÉCHANGES LINGUISTIQUES

### PARTENARIAT AVEC LES ÉCOLES DE CHAM (ZG)

Les établissements primaires et secondaires de Cham (ZG), du Mont-sur-Lausanne (VD) et d'Oron-Palézieux (VD) se reconnaissent liés par un contrat de confiance. Ils s'engagent à entretenir des liens cordiaux et durables, conditions essentielles à la réalisation de projets qui visent d'une part au renforcement de la maîtrise d'une seconde langue nationale et, d'autre part, contribuent au développement personnel des acteurs engagés.

L'intention première des établissements partenaires consiste à offrir à chaque élève la possibilité de vivre au moins une expérience d'échange linguistique durant sa scolarité obligatoire.

### OFFRE DE LA DIRECTION PÉDAGOGIQUE

Nous vous suggérons de profiter des structures existantes qui proposent des séjours et des échanges linguistiques ([www.elev.ch](http://www.elev.ch)). Le principe de la réciprocité constitue une des conditions essentielles de participation, chaque famille s'engageant à accueillir la correspondante ou le correspondant de son enfant.

## BIBLIOTHÈQUE SCOLAIRES ET ANIMATIONS

Les élèves de l'établissement bénéficient des services de notre bibliothèque scolaire.

- Documentation et conseils pour la préparation de travaux personnels.
- Animations sur des thèmes proposés par l'équipe de la bibliothèque ou par les enseignantes et les enseignants.

Conditions de prêt lors des passages programmés des classes ou en individuel :

- de 1 à 6P      1 à 2 documents
- dès la 7P      3 documents

Durée du prêt : 4 semaines (prolongation possible)

Une fois par semaine, selon l'horaire indiqué sur la page dédiée à la médiathèque de notre site internet, les parents ont la possibilité de se rendre à la bibliothèque pour choisir des livres avec leurs enfants ou pour obtenir des conseils de lecture.

Des actions de parrainage entre les classes permettent de mettre en relation privilégiée grands et petits autour d'activités de lecture et de stimuler l'émergence de projets interdisciplinaires.

## FORMATION CONTINUE

Les enseignantes et les enseignants participent à des formations qui peuvent avoir lieu pendant les heures de classe. Elles et ils sont remplacés.

Exceptionnellement, lors de journées ou demi-journées pédagogiques d'établissement, les élèves sont mis en congé. La direction met sur pied dans ce cas un dispositif de prise en charge des élèves, sur inscription préalable de leurs parents.

## PROJET LIFT

LIFT est un projet de prévention des risques de non-insertion professionnelle en fin de scolarité obligatoire. Il s'adresse aux élèves du secondaire I qui n'ont pas toutes les bonnes conditions de départ pour intégrer le monde du travail.

Vous trouverez de plus amples informations sur notre [site internet](#).



## TRANSPORTS SCOLAIRES

Le transport des élèves relève de la compétence des autorités communales qui choisissent le système et le transporteur. Il est assuré par CarPostal, soit par des bus scolaires (ScolaCar) soit par des cars postaux. Les arrêts indiqués sur les horaires sont les seuls autorisés.

L'Entente intercommunale, la direction de l'établissement et le transporteur collaborent étroitement, afin de minimiser les couts du transport scolaire et d'optimiser les trajets des élèves transportés. Le règlement intercommunal sur les transports scolaires et la directive y relative sont publiés sur notre [site internet](#).

CarPostal Région Ouest se charge de transmettre par courrier l'horaire des bus aux parents de tous les élèves au bénéfice du transport scolaire.

### SCOLACARS

Les horaires et les trajets des bus ScolaCar sont planifiés en fonction du nombre d'élèves à transporter pour l'école. Ils ne sont pas destinés aux activités extra-scolaires.

La conductrice ou le conducteur du bus peut refuser de prendre en charge un enfant qui n'est pas prévu sur un trajet.

### CARS POSTAUX

Les élèves qui empruntent les cars postaux pendant les périodes scolaires reçoivent un abonnement. Elles et ils sont tenus de porter sur eux ce titre de transport et de le présenter spontanément lors de chaque trajet au chauffeur.

En cas de perte de l'abonnement, son remplacement sera facturé CHF 50.- aux parents (y compris les frais administratifs, payables à la commande).

### COMPORTEMENT

Le rôle éducatif que doivent jouer les adultes est primordial. La prévention des accidents passe par le respect des règles de discipline tant aux arrêts que dans les véhicules.

Les élèves doivent adopter en tout temps un comportement correct en respectant les principes éducatifs appris et appliqués en famille et à l'école, afin que le bus reste un espace convivial où chacun voyage en sécurité.

Le non-respect des autres passagers et/ou des consignes, les comportements à risque, les agissements qui peuvent perturber tout trajet et remettre en cause la sécurité des autres passagers seront signalés à l'autorité communale compétente. Celle-ci agira dès lors en conformité avec le cadre règlementaire en vigueur. Le règlement intercommunal sur les transports scolaires est publié sur notre [site internet](#).

Tout dégât qu'un élève pourrait occasionner, de manière volontaire ou pas, s'il ne résulte pas de la négligence d'un tiers, sera facturé à ses parents.

Les chaussures munies de roulettes sont interdites dans tous les véhicules. De même que les planches à roulettes, les rollers et les trottinettes, ainsi que tout objet qui ne peut être rangé dans un sac fermé, le sont dans les bus de type ScolaCar. Les trottinettes sont obligatoirement pliées dans les cars postaux et ne doivent en aucun cas présenter un quelconque danger pour les passagers.



## LOIS ET RÈGLEMENTS CONCERNANT LES MINEURS

Les autorités scolaires et politiques de la région (direction, municipalités, police, préfecture) se concertent régulièrement pour coordonner leurs actions de prévention et croiser leurs regards sur différentes problématiques actuelles.

Les réunions en réseau permettent de faire régulièrement le point et de définir une politique éducative commune.

## INTERNET, BLOGS, RÉSEAUX SOCIAUX

Les enfants entrent très tôt en contact avec les médias numériques. Les appareils les fascinent et éveillent leur curiosité. Les parents sont ainsi rapidement confrontés à la question de savoir s'ils doivent autoriser leur enfant en bas âge à jouer sur leur téléphone mobile. Les enfants font leurs premières expériences sur Internet à l'école et ils ont alors besoin d'accompagnement et de soutien. Quant aux jeunes, ils devraient appréhender les opportunités et les risques inhérents à l'utilisation autonome des médias.

La plateforme nationale Jeunes et Médias s'adresse dans dix-sept langues aux parents, mais aussi aux autres personnes de référence comme les spécialistes qui travaillent avec des enfants et des jeunes.

Les mesures suivantes pourront être prises à l'encontre d'une ou d'un élève auteur d'une publication sur un réseau social ou sur un blog dont le contenu est injurieux ou diffamatoire.

- Des sanctions disciplinaires, après avoir entendu l'élève et ses parents, avec injonction de suppression des photos et des termes du site incriminé.
- Le dépôt d'une plainte pénale par les personnes qui sont la cible d'injures, de mesures d'intimidation voire de menaces. Certaines photos et commentaires peuvent revêtir un caractère pénal.
- Une action sur le plan civil par les personnes qui s'estiment diffamées (art. 27 et suivants du Code civil). L'action pourra également être dirigée contre les représentants légaux de l'élève (art. 333 du Code civil).

## COLLABORATIONS EXTERNES

### DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Nous collaborons avec l'Office régional de protection des mineurs (ORPM) Couronne et Gros-de-Vaud (locaux provisoires à l'avenue du Grey 113 à 1018 Lausanne) qui dispose d'un large éventail de prestations en faveur des enfants et de leurs parents, confrontés à des difficultés éducatives et relationnelles, d'ordre familial, personnel, social, scolaire ou professionnel. Son action vise à favoriser l'autonomie et la responsabilisation des familles.

Nous signalons à l'ORPM toute situation dans laquelle une ou un élève se trouve en danger dans son développement.

Dans certains cas, nous activons la cellule SESAME (soutien aux établissements scolaires lors de situations de suspicions d'abus sexuel ou de maltraitance d'élèves), constituée du trio directeur – psychologue – infirmière, afin de croiser les regards sur les faits rapportés et observés.

### SERVICE PPLS RÉGION LAVAUX

Le service est composé de deux psychologues, d'une psychomotricienne et de deux logopédistes. Cette équipe se tient à disposition des familles et des intervenants de l'école pour toutes questions ou difficultés rencontrées sur le plan du développement général des enfants ou des adolescents scolarisés.

Les interventions font suite à la demande des parents ou des jeunes (enfants et adolescents) dans le but de favoriser leur évolution positive. Au besoin, l'équipe recourra à une ou à un interprète.

### PRESTATIONS

- Réflexions en partenariat avec l'école, travail en réseau
- Collaborations avec les enseignants
- Entretiens (individuels, familiaux)
- Evaluation, bilans
- Soutiens, traitements (individuel ou collectif), consultations thérapeutiques.

- Orientation possible vers des professionnels et le réseau de soin extérieurs après évaluation (ex : logopédistes indépendantes conventionnées – LIC, services ambulatoires spécialisés, thérapeutes privés, etc.)

Les psychologues apportent une aide spécifique en cas de difficultés affectives, relationnelles, d'apprentissage, de comportement ou d'intégration.

La psychomotricienne utilise une approche thérapeutique à médiation corporelle. Elle apporte une aide spécifique en cas de difficultés touchant le corps dans ses aspects fonctionnels, expressifs et relationnels.

Les logopédistes s'occupent de ce qui a trait aux difficultés d'expression et de compréhension du langage (oral et écrit), aux troubles de la communication, ainsi qu'aux difficultés en mathématique et de type logico-mathématique.

## RESTAURANT SCOLAIRE DU COLLÈGE D'ORON

Une surveillance est organisée au RestO par la commune durant la pause de midi des élèves de 7<sup>e</sup> à 11<sup>e</sup> année. Des fours à micro-ondes sont mis à disposition des élèves. Les élèves peuvent y manger et ensuite lire ou travailler à la médiathèque. Elles et ils participent aux tâches de rangement selon les consignes de la surveillante ou du surveillant engagé par la commune d'Oron.

## UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS, UAPE L'ILLOT-LE LAGON

Cette structure intercommunale accueille des enfants de la 1P à la 8P. Elle fait partie du réseau APERO (Accueil Petite Enfance Réseau d'Oron). Les locaux de l'Illet se trouvent au Centre sportif d'Oron (CSO).

## CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le conseil d'établissement (CET) a été mis sur pied dans le courant de l'automne 2017 par les Autorités scolaires intercommunales réunissant les Municipaux des écoles d'Oron et de Maracon. Il compte seize membres. Les séances du conseil d'établissement sont publiques.

Ce [lien](#) vous renvoie à un petit film explicatif sur le CET.

Nous publions sur notre [site internet](#) les procès-verbaux une fois validés par l'assemblée. Vous y trouvez également la date et le lieu de la prochaine séance.

## APE

L'association des parents d'élèves (APE) d'Oron-Palézieux est affiliée à l'association faitière vaudoise. Elle se donne pour mission d'accompagner les familles dans le parcours scolaire de leurs enfants, de jeter des ponts entre l'établissement scolaire et l'entourage des élèves et d'être à l'écoute des uns et des autres.

Site internet : [APE Oron Palézieux - Associations de parents d'élèves - Accueil \(ape-oron-palezieux.ch\)](http://ape-oron-palezieux.ch)



## NUMÉROS DE TÉLÉPHONE UTILES

### MÉDIATION SCOLAIRE

Peggy Jault, Elena Zuntini Chabod, Beat Christen 021 557 91 93

### INFIRMIÈRE

Valérie Harlow, servicesante.eps.oron@avasad.ch 021 557 35 38 ou 079 159 07 47

### BIBLIOTHÉCAIRES

Céline Menoud, Sandra Mivelaz 021 557 35 37

### PSYCHOLOGUE - CONSEILLÈRE EN OSP

Pauline Sanchez, pauline.sanchez@vd.ch 021 557 91 96

Office d'orientation professionnelle de Pully 021 557 98 16

### SERVICE RÉGIONAL PPLS

Jane Simon, ppls.lavaux-riviera@vd.ch 0840 100 300

### MÉDECINS SCOLAIRES

Dr Tania Cavin-Milhaud 021 946 45 33

### DENTISTE SCOLAIRE

Dr Quentin Voellinger 021 907 29 71

### UNITÉ D'ACCUEIL POUR ÉCOLIERS (UAPE)

L'Archipel (élèves de 1-2P) 079 641 54 02

L'Illet (élèves de 3-8P) 079 641 55 93

Le Lagon (élèves de 3-8P) 079 895 91 24

### MATAS

AccordAge 3-8P, www.accordage-matas.ch 021 791 51 44

PassAges 9-11S, www.passages-matas2.ch 021 907 27 89

## VACANCES SCOLAIRES ET JOURS FÉRIÉS

### ÉTÉ 2025

Du vendredi 27 juin après-midi au dimanche 17 aout

### AUTOMNE 2025

Du samedi 11 octobre au dimanche 26 octobre

### HIVER 2025-2026

Du samedi 20 décembre au dimanche 4 janvier

### RELÂCHE 2026

Du samedi 14 février au dimanche 22 février

### PRINTEMPS 2026

Du vendredi 3 avril au dimanche 19 avril

### ÉTÉ 2026

Du vendredi 26 juin après-midi au dimanche 16 aout

*Jeûne fédéral* lundi 22 septembre

*Pont de l'Ascension* du mercredi matin 13 mai au dimanche 17 mai

*Pentecôte* lundi 25 mai



## DATES À RETENIR

2025

Lundi 18 aout	Rentrée scolaire
Lundi soir 1er septembre	Séance d'info aux parents des élèves de 3P
Jeudi soir 4 septembre	Séance d'info aux parents des élèves de 8P
Lundi soir 8 septembre	Séance d'info aux parents des élèves de 11S
Mardi soir 9 septembre	Séance d'info en classe aux parents des élèves de 7P
Vendredi 12 septembre	Journée pédagogique <small>Elèves en congé, avec mise sur pied d'un dispositif de prise en charge sur demande préalable des parents</small>
Mardi soir 16 septembre	Séance d'info aux parents des élèves de 9S
Du 6 au 10 octobre	Stage en entreprise des élèves de 11S
Lundi soir 10 novembre	Séance d'info aux parents des élèves de 10S
Jeudi après-midi 20 novembre	Demi-journée pédagogique → <a href="#">Reportée au vendredi matin 26 juin 2026</a>

Une soirée d'information aux parents sera organisée en principe avant les vacances d'automne dans chaque classe de 1P à 6P.

2026

Vendredi 9 janvier	Fin du 1 <sup>er</sup> semestre des classes de 11S
Vendredi 16 janvier	Fin du 1 <sup>er</sup> semestre des classes de 3-8P et de 9-10S
Du 9 au 13 février	Stage en entreprise des élèves de 10S
Lundi soir 23 février	Séance d'info aux parents des futurs élèves de 9S
Mardi soir 3 mars	Séance d'info aux parents des futurs élèves de 1P
Entre le 28 avril et le 5 mai	Epreuves cantonales de référence 4P, 6P, 8P
Mardi 26 mai	Fin du 2 <sup>e</sup> semestre des classes de 11S
Jeudi 28 mai	Début des examens de certificat
Mardi soir 2 juin	Séance d'info aux futurs élèves de 7P et à leurs parents
Vendredi 5 juin	Fin du 2 <sup>e</sup> semestre des classes de 8P
Vendredi 12 juin	Fin du 2 <sup>e</sup> semestre des classes de 3-7P et 9-10S
Mercredi soir 24 juin	Cérémonie de promotion des élèves de 11S
Vendredi matin 26 juin	Demi-journée pédagogique <small>Elèves en congé, avec mise sur pied d'un dispositif de prise en charge sur demande préalable des parents</small>